



# Assemblée générale

Distr. limitée  
2 juin 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Commission du droit international

Soixante-douzième session

Genève, 26 avril-4 juin et 5 juillet-6 août 2021

### Projet de rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-douzième session

*Rapporteur* : M. Juan José Ruda Santolaria

## Chapitre V

### Application à titre provisoire des traités

#### Table des matières

	<i>Page</i>
A. Introduction .....	2
B. Examen du sujet à la présente session .....	2
C. Recommandation de la Commission .....	3
D. Hommage au Rapporteur spécial .....	3

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 juin 2021).



## Chapitre V

### Application à titre provisoire des traités

#### A. Introduction

1. À sa soixante-quatrième session (2012), la Commission a décidé d'inscrire à son programme de travail le sujet intitulé « Application provisoire des traités » (ultérieurement renommé « Application à titre provisoire des traités ») et a désigné M. Juan Manuel Gómez Robledo Rapporteur spécial pour ce sujet<sup>1</sup>. Dans sa résolution 67/92 en date du 14 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction de la décision de la Commission d'inscrire le sujet à son programme de travail.

2. La Commission a examiné le premier rapport du Rapporteur spécial à sa soixante-cinquième session (2013), le deuxième rapport à sa soixante-sixième session (2014), le troisième rapport à sa soixante-septième session (2015), le quatrième rapport à sa soixante-huitième session (2016) et le cinquième rapport à sa soixante-dixième session (2018)<sup>2</sup>. De surcroît, trois études du secrétariat lui ont été soumises, à ses soixante-cinquième (2013), soixante-septième (2015) et soixante-neuvième (2017) sessions<sup>3</sup>. Sur la base du projet de directives proposé par le Rapporteur spécial dans ses troisième, quatrième et cinquième rapports, la Commission a adopté provisoirement, en première lecture (2018), 12 projets de directive formant le projet de Guide de l'application à titre provisoire des traités, ainsi que des commentaires y relatifs<sup>4</sup>.

#### B. Examen du sujet à la présente session

3. À la présente session, la Commission était saisie du sixième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/738) ainsi que des commentaires et observations reçus des États et des organisations internationales (A/CN.4/737). Dans son rapport, le Rapporteur spécial a examiné les commentaires et observations reçus des États et les organisations internationales au sujet du projet de Guide adopté en première lecture et au sujet de plusieurs projets de clause type qu'il avait proposés à la Commission à sa soixante et onzième session (2019)<sup>5</sup>. À la lumière de ces commentaires et observations, il a fait des propositions destinées à être étudiées au stade de la seconde lecture, et a formulé une recommandation à l'intention de l'Assemblée générale.

4. À sa 3514<sup>e</sup> séance et ses 3516<sup>e</sup> à 3522<sup>e</sup> séances, tenues du 4 au 14 mai 2021, la Commission a examiné le sixième rapport du Rapporteur spécial.

5. À l'issue du débat consacré au rapport et compte tenu des vues échangées, à sa 3522<sup>e</sup> séance, le 14 mai 2021, la Commission a décidé de renvoyer au Comité de rédaction les projets de directives 1 à 12 et les cinq projets de clause type contenus dans le sixième rapport du Rapporteur spécial.

6. À sa ... séance, le 3 juin 2021, la Commission a examiné un rapport intermédiaire du Comité de rédaction. À sa ... séance, le ... 2021, elle a examiné le rapport final du Comité de rédaction (A/CN.4/L.952/Rev.1) et a adopté le projet de Guide de l'application à titre provisoire des traités, y compris les projets de clause type, en seconde lecture (voir *infra*, sect. E.1).

<sup>1</sup> *Annuaire ...* 2012, vol. II (2<sup>e</sup> partie), par. 267.

<sup>2</sup> A/CN.4/664 (premier rapport), A/CN.4/675 (deuxième rapport), A/CN.4/687 (troisième rapport), A/CN.4/699 et Add.1 (quatrième rapport), et A/CN.4/718 et Add.1 (cinquième rapport).

<sup>3</sup> A/CN.4/658, A/CN.4/676 et A/CN.4/707. L'examen du document A/CN.4/707 a été reporté à la soixante-dixième session.

<sup>4</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 10 (A/73/10)*, par. 85, 86, 89 et 90.

<sup>5</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 10 (A/74/10)*, annexe A.

7. À ses ... à ... séances, tenues du ... au ... 2021, la Commission a adopté les commentaires du projet de Guide, y compris la partie descriptive des projets de clause type (voir *infra*, sect. E.2).

8. Conformément à son statut, la Commission soumet le projet de Guide et les projets de clause type à l'Assemblée générale, assortis de la recommandation ci-après (voir *infra*, sect. D).

### **C. Recommandation de la Commission**

9. À sa ... séance, le ... 2021, la Commission a décidé, conformément à l'article 23 de son statut, de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre note, dans une résolution, du Guide de l'application à titre provisoire des traités qu'elle a établi, d'annexer ce guide à la résolution et d'en encourager la plus large diffusion possible ;

b) D'appeler l'attention des États et des organisations internationales sur le Guide et les commentaires y afférents ;

c) De prier le Secrétaire général d'établir un volume de la Série législative des Nations Unies répertoriant la pratique des États et des organisations internationales en matière d'application à titre provisoire des traités telle qu'elle ressort des informations fournies par ceux-ci au fil des ans, ainsi que d'autres éléments pertinents aux fins du sujet.

### **D. Hommage au Rapporteur spécial**

10. À sa ... séance, le ... 2021, après avoir adopté le texte du projet de Guide de l'application à titre provisoire des traités, la Commission a adopté la résolution ci-après par acclamation :

« *La Commission du droit international,*

*Ayant adopté* le projet de Guide de l'application à titre provisoire des traités,

*Exprime* sa profonde gratitude et ses chaleureuses félicitations au Rapporteur spécial, Juan Manuel Gómez Robledo, pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée à l'élaboration du projet de Guide, aux fins de laquelle il a fait preuve d'un dévouement sans relâche, et pour les résultats qu'il a obtenus. ».

---